

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 13 JUILLET 2009

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce treizième jour de juillet, de l'an deux mille neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Jean-Marc	Albert	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)
	Luc	St-Pierre	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

09-07-089 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Luc St-Pierre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

09-07-090 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2009**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Luc St-Pierre, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2009, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

JEUNESSE J'ÉCOUTE – AIDE FINANCIÈRE

Le conseil ne peut donner suite à la demande d'aide financière de *Jeunesse J'écoute* parce qu'il ne cadre pas dans la politique d'aide aux organismes et parce que nous investissons localement auprès du comité des jeunes *Kasuäl*.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE sur la dernière rencontre à la MRC d'Abitibi :

Le maire nous informe que le 10 juin dernier, il y a eu une présentation de trois intervenants de la Caisse Populaire d'Amos, soit : messieurs Roch Ouellet, Luc Cloutier et André Talbot concernant le projet de fusion des caisses de Barraute, La Corne, St-Marc, Landrienne et de Senneterre avec la Caisse populaire de la Vallée de l'Or.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 8 juin au 13 juillet 2009.

URBANISME

09-07-091 **NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC D'ABITIBI.**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales stipule que les MRC ont compétences à l'égard des cours d'eau présents sur leur territoire et qu'elles peuvent adopter un règlement pour régir les matières relatives à l'écoulement des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a adopté un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales permet aux MRC de confier l'application de ce règlement aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a adopté le « Règlement ayant pour effet de confier aux municipalités diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC d'Abitibi »;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Albert, appuyé par Madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu de nommer Monsieur Mario Guévin comme personne désignée pour l'application du « Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » dans la municipalité de La Motte.

ADOPTÉE

09-07-092 **AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LE HLM**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy d'autoriser les travaux de réfection de la toiture du HLM et de participer à 10 % des coûts estimés à vingt-quatre mille dollars (24 000 \$).

ADOPTÉE

09-07-093 **RÉPARATION CAMION AUTOPOMPE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Luc St-Pierre, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'autoriser les réparations du camion autopompe pour une somme d'environ sept milles dollars (7000 \$).

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juin 2009.

09-07-094

APPROBATION DES COMPTES

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que les comptes du mois de juin 2009, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent vingt-cinq mille quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-trois sous. (125 087.83 \$)

ADOPTÉE

09-07-095

ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE POUR LE CAMP DE JOUR

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'autoriser l'engagement de madame Carole Gamache à titre d'animatrice pour le camp de jour en remplacement de madame Andréanne Boulanger qui a retiré sa candidature et ce, aux mêmes conditions salariales.

ADOPTÉE

09-07-096

DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN ST-LUC CÔTÉ EST POUR LA ROUTE DU TERROIR

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 15 août 2009;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant, entre autres sur le chemin St-Luc côté Est;

ATTENDU QUE le chemin St-Luc côté Est relève de la responsabilité du Ministère des Transports;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin St-Luc pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière telle que :

- Panneau de signalisation « **ralentissez** » sur la route 109 et 200 pieds avant le kiosque sur le chemin concerné;
- Installation de bornes pour délimiter les voies de contournement;
- Assignation de deux personnes responsables par kiosque :
 - une personne à l'intérieur pour accueillir les véhicules;
 - Une personne à l'extérieur munie d'un dossard pour s'occuper de la circulation.

-Système de communication (radio) mis à la disposition des personnes dans les kiosques;

-Lumières clignotantes installées près des kiosques pour qu'elles soient bien visibles.

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'appuyer la demande de fermeture temporaire du chemin St-Luc côté Est et de l'acheminer au Ministère des Transports du Québec, secteur Amos.

ADOPTÉE

09-07-097

DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN DU LAC LA MOTTE ET SUR LE CHEMIN DU QUAI POUR LA ROUTE DU TERROIR

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 15 août 2009

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant entre autres sur le chemin du Lac La Motte et le chemin du Quai;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin du Lac La Motte pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'appuyer la demande de fermeture du chemin du Lac La Motte et du chemin du Quai.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

09-07-098

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Luc St-Pierre, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 20h32.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

09-07-092
09-07-095

09-07-093

09-07-094

Signé ce vingtième jour de juillet
de l'an deux mille neuf